



RÈGLEMENT DU CONCOURS DE LATIN

« Prix Henri Kugener »

organisé par l'Association des professeurs de latin et de grec (*ALPLG*)

Le présent règlement décrit les procédures et les modalités de participation au concours de latin « Prix Henri Kugener » organisé tous les ans par l'*ALPLG*¹.

Public cible du concours

Le concours s'adresse aux élèves des classes de 3^e option latine de l'enseignement secondaire classique public et privé au Luxembourg. La participation au concours se fait par classe et non à titre individuel. Une classe participe au concours sous l'égide de son professeur de latin.

Objet du concours

Les classes participant au concours conçoivent une réalisation collective ayant un rapport avec la langue latine et le programme d'enseignement de la classe de 3^e. Chaque classe participante choisit, avec son professeur de latin, le thème sur lequel porte sa réalisation.

Tous les supports, formats et matériaux sont admis, de la réalisation sur papier aux supports audiovisuels et multimédias². Les projets remis dans le cadre du concours s'accompagnent d'un descriptif motivant le thème choisi et les choix faits dans le cadre de la réalisation.

Objectif du concours

Le concours a pour objectif de stimuler l'intérêt des élèves de 3^e pour le monde latin, de promouvoir le latin comme discipline vivante dans la culture contemporaine et de créer une interaction autour du latin.

Modalités d'élaboration d'un projet

Les projets des classes participantes sont élaborés dans le cadre des leçons de latin et le produit final élaboré par la classe peut être pris en compte comme devoir en classe³.

Inscription au concours et remise des productions

Pour chaque édition du concours, les dates pour l'inscription et pour la remise des productions sont fixées par l'*ALPLG* et communiquées aux directions des lycées au début de l'année scolaire.

¹ Cf. la convention entre le *MEN* et l'*ALPLG* : Chapitre 3, Article 4.

² Afin que les productions gagnantes soient accessibles à toute la communauté scolaire du Luxembourg, elles seront publiées sur le site de l'*ALPLG* après les concertations du jury.

³ Conformément au règlement grand-ducal du 14 juillet 2005 déterminant l'évaluation et la promotion des élèves de l'enseignement secondaire et secondaire technique.

Pour l'édition 2025-2026, les classes qui souhaitent participer au concours s'inscriront auprès de l'*ALPLG* **pour le 12 décembre 2025 au plus tard** en renseignant sur

- le nom de la classe participante et l'établissement scolaire,
- le nombre d'élèves dans cette classe,
- le thème du projet,
- le nom du professeur de latin.

L'inscription est à envoyer à M^{me} Lydia KEILEN, secrétaire de l'*ALPLG*,

soit par voie électronique : lydia.keilen@education.lu

soit par voie postale : c/o Athénée de Luxembourg
24, bvd Pierre Dupong
L-1430 Luxembourg

Remise des productions

Les réalisations et le descriptif afférent sont à télécharger dans le groupe *MS Teams Prix Henri Kugener* – auquel les enseignants participants auront accès dès l'inscription – **pour le 26 mars 2026 au plus tard.**

Décision

Les projets remis sont évalués par un jury composé par les membres du comité élargi de l'*ALPLG*. Un président du jury est nommé par l'ensemble des membres constituant le jury.

Le jury analyse les projets remis par rapport aux critères suivants :

- originalité et créativité,
- qualité et soin apporté au projet,
- caractère innovant conférant au latin une place dans le monde contemporain
- aspect social permettant l'interaction autour du latin.

Les décisions du jury se font à la majorité des voix, l'abstention n'étant pas admise.

En cas d'ex-aequo, la voix du président du jury est déterminante.

Prix à gagner

Le premier prix décerné dans le cadre du concours consiste en une contribution financière substantielle (de 200 € par élève, et jusqu'à 1000 € par classe max.) à un voyage scolaire culturel au choix de la classe gagnante et organisé par celle-ci. Des prix d'encouragement (250 €) sont décernés aux classes remportant les 2^e et 3^e prix.

Recours

Le recours par voie judiciaire est exclu.